



NOTICE D'INFORMATION DONNEES PERSONNELLES

CONCERTATION « PLAN DE RELOCALISATION »

Document en date du 08 octobre 2021

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES	2
2	DONNEES TRAITEES	2
3	PERSONNES CONCERNEES	3
4	DESTINATAIRES DES DONNEES	3
5	DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6	SECURITE	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	3

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation de la concertation au sujet du "Plan de Relocation" nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ci-après "La Région".

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet principal l'organisation et la mise en œuvre de la concertation au sujet du "Plan de Relocalisation". Il permet à la Région :

- D'organiser, suivre et évaluer la concertation "Plan de Relocalisation" : invitations et inscriptions aux réunions de concertation, participation à l'enquête en ligne, envoi des comptes-rendus et résultats (*)
- De communiquer sur les activités de la Région relevant de sa compétence (**)
- D'envoyer des invitations à des évènements organisés ou soutenus par la Région (**)

1.2 BASE LEGALE

(*) Article n° 6.1. (e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

() Article n° 6.1. (a)** du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle,
- Données de navigation (Internet),
- Données de connexion.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Les informations sont fournies par les personnes concernées.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande d'inscription à l'évènement. En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription à l'évènement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les agents,
- Les contacts au sein d'une entité juridique,
- Les élus,
- Les partenaires,
- Les participants,
- Les représentants légaux (personne morale),

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services autorisés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les sous-traitants autorisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données collectées seront conservées jusqu'à 2 ans après la date de l'évènement.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

Dans le cadre des communications ou invitations qui ne relèvent pas directement de l'organisation de l'évènement, les données de contact des participants seront conservées jusqu'au retrait du consentement par la personne concernée.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- le transport, la communication et le stockage des données sécurisés,
- l'habilitation et l'exploitation des données,
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que, pour les données traitées sur la base du consentement, de la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier : Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction du Développement Economique - Service Entreprises
59 boulevard Léon Jouhaux CS90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Par courriel : rgpd.direco@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier : Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des affaires juridiques
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
1 esplanade François Mitterrand - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.